Annexe - affichage de la délibération d'arrêt du PLUI-H (consultation de l'annexe de la délibération)

Les pièces du projet de PLUI-H arrêté en conseil communautaire, le 25 septembre 2024 sont consultables via les QR codes ci-dessous. A noter qu'il est également possible de consulter l'annexe en version papier au siège de la Communauté de Communes de Blaye (32 RUE DES MACONS – 33 390 BLAYE).



